

PRIMATURE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

Direction Générale des Archives Nationales
de la Bibliothèque Nationale et de la
Documentation Gabonaise

BP.1188 Libreville
TEL : 73-02-39
Fax : 73-28-71

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

N° 000424 /PM/SGG/DGABD

ARRÊTE

Portant création et mode de fonctionnement du Stage
National en Techniques Documentaires à la Direction
Générale des Archives Nationales, de la Bibliothèque
Nationale et de la Documentation Gabonaise (SNTD)

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Vu la Constitution ;
Vu les décrets n° 0163/PR et n°0171/PR des 23 et 25 janvier 1999, fixant la composition du
Gouvernement, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
Vu la loi n°8/91 du 26 septembre 1991 portant Statut général des fonctionnaires, ensemble les
textes modificatifs subséquents ;
Vu la loi n°18/93 du 13 septembre 1993 portant Statut général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n°000791/PR du 30 juin 1980 portant création, organisation et attributions de la
Direction Générale des Archives Nationales, de la Bibliothèque Nationale et de la
Documentation Gabonaise ;
Vu le décret n° 1939/PR/PM du 7 novembre 1992 portant organisation des services du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Sur proposition du Secrétaire Général du Gouvernement

